Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule Biodiversité et Changement
Climatique

Courriel : ddtm-see-participation-public@nord.gouv.fr

Lille, le 11 mai 2017

Participation du public aux décisions des autorités de l'État ayant une incidence sur l'environnement

synthèse des observations relatives au Projet d'arrêté classant les animaux nuisibles ainsi que les modalités de leur destruction dans le département du Nord pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018

Le projet d'arrêté en objet a été mis en consultation du public sur le site http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/INature-et-biodiversité/Consultations du 13 avril au 3 mai 2017.

1 contribution a été transmise par courriel.

La remarque émane d'un particulier qui se déclare défavorable à l'arrêté au motif que la prolifération des animaux nuisibles est liée à l'absence de régulation naturelle (par le renard).

Cette remarque n'est pas prise en compte, les effectifs de renard augmentent. Le classement en nuisible vise à résoudre des situations d'atteinte aux biens et non à réguler les populations.